Bulletin d'information de Briis-sous-Forges

Briis infos

n°107 • juin 2021

Un nouveau directeur à la Maison des enfants Page 2

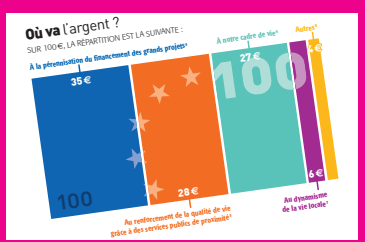

Budget 2021 : prudence et solidarité Page 4

Du nouveau dans la gestion des espaces verts de la commune Page 9

Dans les assiettes de nos enfants Page 10

Un nouveau directeur **à la Maison des enfants**

La Maison des enfants est ouverte de 7h à 19h les jours d'école pour l'accueil périscolaire.

Depuis plusieurs années, la Municipalité assure à chaque enfant du village les meilleures conditions d'accueil au sein de la Maison des enfants.

Pour mettre en œuvre cette orientation, elle s'appuie sur une équipe d'agents d'animation et d'un.e responsable. Depuis le 1er avril 2021, Jérémy Garcin a pris ses fonctions de directeur de la Maison des enfants à la suite du départ en retraite de Véronique Moty.

Depuis leur création en juillet 2001, Véronique a assuré avec professionnalisme et bienveillance la direction des centres de loisirs municipaux, elle est devenue directrice de la Maison des enfants à son ouverture en 2013.

Diplômé d'une licence en sciences de l'éducation et sciences sociales, Jérémy Garcin a obtenu le concours d'animateur de la fonction publique territoriale et a accepté la proposition de la Municipalité de prendre la responsabilité de cette structure après deux années en tant qu'animateur.

Soucieux de répondre aux attentes de la Commune en matière d'accueil des enfants, il prend ses fonctions avec des objectifs concrets de développement qualitatif de la structure. La Municipalité se réjouit de cette prise de poste qui permettra à la Maison des enfants de pérenniser son fonctionnement avec une équipe soudée et dynamique, tout en développant de nouveaux projets.

Nous souhaitons à Jérémy Garcin pleine réussite dans ses nouvelles missions et adressons à Véronique Moty une heureuse retraite professionnelle après 27 belles années au sein des services municipaux de Briis.

Alexandre Gilles,
directeur général des Services

Retour progressif **à une vie normale**

Les élus ont rencontré un par un les riverains qui souhaitaient participer à la concertation pour les travaux de la rue Boissière et du chemin des Sablons.

Après un troisième confinement qui a mis une nouvelle fois tout le monde à rude épreuve, nous partageons, à l'aube de l'été et de vacances tant attendues, un nouveau mode de déconfinement en plusieurs étapes qui devrait nous conduire progressivement, vers une vie normale.

Une vie normale à Briis, c'est une année où vous êtes invités aux vœux du Conseil municipal, où *Briis en Liberté* réunit et émeut de nombreuses personnes, où la Caisse des Écoles organise son carnaval. C'est aussi une année où nous avons la possibilité de nous réunir pour discuter de vive voix et en grand groupe des enjeux de notre quotidien et des grands projets, mais aussi une année où le Festival du Jeu et la Fête de la Saint-Jean nous réunissent de manière conviviale.

Cette vie, nous y sommes presque. Le virus recule chaque jour, notamment grâce à votre engagement dans le respect des consignes sanitaire, à la faveur de l'engagement quotidien de nombreux corps de métier et à une campagne de vaccination qui, malgré du retard et la décision trop tardive d'ouvrir un centre de vaccination à l'hôpital de Bligny, s'intensifie enfin concrètement aujourd'hui.

De ce fait, les associations reprennent progressivement le chemin des gymnases et des salles d'activités et les lieux de culture, les terrasses, les commerces et les stades entrouvrent doucement leurs portes. Même timides, ces progrès sont un soulagement et le prélude de retrouvailles prochaines.

Mais nous ne sommes pas pour autant totalement tirés d'affaire. Il faut rester vigilants au quotidien tant que la protection des populations par le vaccin n'est pas optimale et c'est pour cela que le respect des règles de distanciation physique, le port du masque et le couvre-feu, même repoussé à 23 h, restent de rigueur.

Pendant toute cette période difficile, les élus, le CCAS, les agents communaux se sont, comme à leur habitude, mobilisés quotidiennement à vos côtés et je souhaite saluer une fois encore leur engagement sans faille.

J'espère ardemment pouvoir vous retrouver à l'occasion des manifestations qui pourront se dérouler à Briis prochainement.

Emmanuel Dassa,
Maire de Briis-sous-Forges

Budget 2021 : prudence et solidarité

Sur fond de crise sanitaire, économique et sociale, doublée d'une nouvelle baisse des dotations de l'État (plus d'un million d'euros estimés depuis 2014), la Commune est parvenue à élaborer un budget fidèle aux engagements du programme municipal et adapté aux besoins des Briissois•es.

La crise sanitaire qui frappe durement les citoyen•nes, engendrant crise économique et sociale, a affecté aussi les finances de la Commune. En 2020, le budget communal a été chamboulé par la pandémie et par les périodes de confinement. Nous avons tâché de mettre les moyens communaux à contribution pour faire vivre la solidarité dans notre village, et avoir une attention particulière envers celles et ceux qui étaient le plus touchés.

Les estimations font état d'un volume de dépenses de 12 000 € dont en premier lieu l'acquisition d'équipements de protection (masques, gants, plexi…) et produits sanitaires (gel hydroalcoolique, désinfectants, bobines de papier, savon…) pour 6 000 € et environ 6 000 € de primes covid versées aux agent•es.

Le volume financier des activités qui n'ont pu être engagées est estimé à 30 000 €, les pertes de recettes accompagnant les animations, les locations de salles et les droits de place du marché sont estimées à 15 000 € et la perte de recettes relatives à la baisse ou la suppression des services périscolaires est évaluée à 92 000 €.

La baisse des recettes et les dépenses supplémentaires ont pesé sur la structure budgétaire, et affecté l'épargne et les marges de manœuvre de la Commune. Malgré tout, nous avons été capables de dégager 320 400 € d'autofinancement qui seront affectés aux recettes d'investissement du budget 2021. Par ailleurs, les effets financiers de cette crise pourraient continuer à se faire ressentir dans les mois qui viennent.

Maintenir la qualité du service public

L'élaboration du budget a fait l'objet d'une excellente concertation entre les élu.es d'un côté et les services municipauxde l'autre, le directeur général

BUDGET PRÉVISIONNEL **2021**

D'où vient l'argent ?

SUR 100 €, LA RÉPARTITION EST LA SUIVANTE :

Montant total des recettes : 5 909 813,37 €

Fonctionnement et investissement : **3 397 250 € + 2 512 563,37 €**

1 : Impôts locaux, taxes diverses.

2 : Autofinancement, amortissements, atténuations de charges.

3 : Restauration scolaire, portage des repas, services périscolaires, centres de loisirs, locations de salles.

des services et la comptable municipale en tête. Cette coopération a permis d'identifier des axes d'optimisation pour des finances saines mais surtout pour des dépenses utiles et pertinentes. Je tiens à remercier tous les acteurs et actrices de ce budget pour le temps, l'énergie et l'ingéniosité dont ils ont su faire preuve pour le construire et l'équilibrer. Car on ne le rappelera jamais assez, les collectivités locales — contrairement à l'État — sont tenues de présenter un budget annuel à l'équilibre. Et cette année encore, ce fut un véritable numéro d'équilibriste auquel nous avons dû nous plier.

Comme celui de l'année précédente, le budget 2021 répond à une ambition affirmée de maintenir la qualité du service public communal, d'améliorer le cadre de vie et de poursuivre un programme d'investissements d'envergure. Cela passe par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, une bonne gestion patrimoniale ainsi qu'une recherche systématique et dynamique de subventions.

Le budget 2021 – voté à l'unanimité des conseillers et conseillères de la majorité – s'inscrit dans un contexte inédit lié à la pandémie de la covid-19. Notre quotidien a été bouleversé et le manque de visibilité quant aux conséquences de cette crise sanitaire impacte des secteurs entiers.

Dans cette période incertaine, le service public de proximité joue, plus encore que jamais, un rôle essentiel pour soutenir les habitant•es. Il est encore très difficile de se projeter dans le temps. Du point de vue budgétaire, nous avons donc misé sur la prudence et la solidarité.

D'abord la prudence parce que nous voulons garder les marges de manœuvre nécessaires pour réagir face aux nouvelles évolutions de la crise. Puis la solidarité parce que nous savons que le contexte économique et social est déjà difficile pour de nombreuses personnes.

Ainsi nous souhaitons **geler les taux des impôts locaux encore pour cette année ainsi que les tarifs des activités périscolaires au quotient familial.** Nous maintiendrons un fort soutien au Centre communal d'actions sociales (CCAS) et au tissu associatif local avec une **hausse de 5,6 % des subventions versées aux associations.**

Dans le même temps nous souhaitons concrétiser rapidement plusieurs engagements du projet communal. Nous proposons de débuter l'enfouissement des

Budget en bref

- **Pas d'augmentation de la part communale des taux d'imposition**
- **Gel des tarifs pour les activités au quotient familial**
- **Endettement contenu**
- **Poursuite des aménagements**
- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement**
- **Augmentation des subventions aux associations**

Où va l'argent ?

SUR 100 €, LA RÉPARTITION EST LA SUIVANTE :

Montant total des dépenses : 5 909 813,37 €

Fonctionnement et investissement : **3 397 250 € + 2 512 563,37 €**

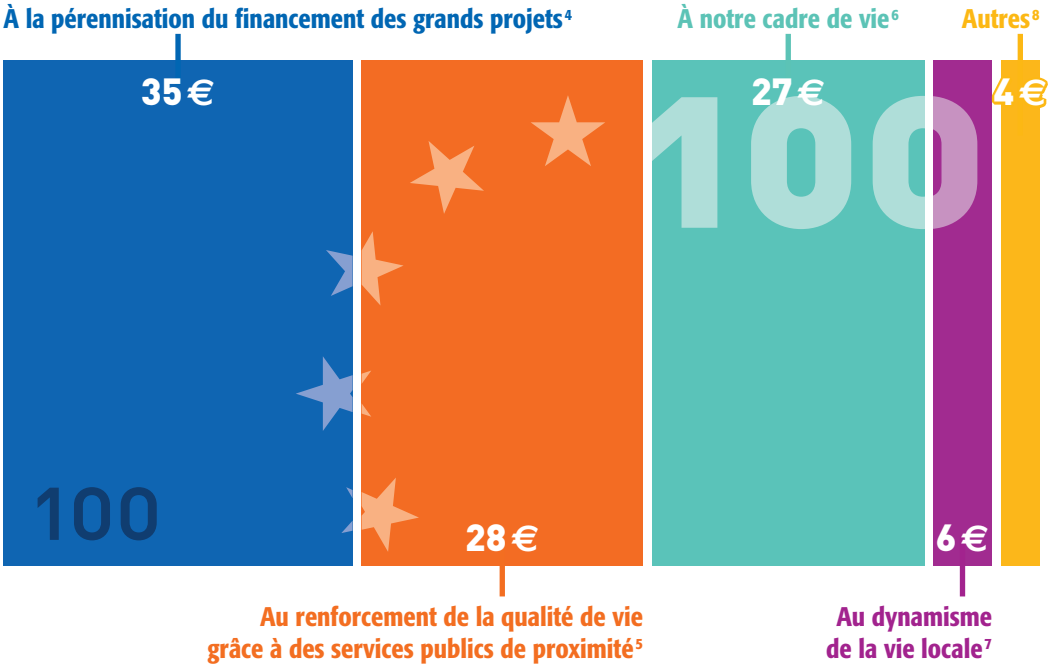

4 : Travaux, autofinancement et amortissements, remboursement de la dette, études et maîtrise d'œuvre, marché de performance énergétique.

5 : Services liés à l'enfance, au scolaire et périscolaire, service municipal jeunesse, solidarité, police rurale.

6 : Entretien des bâtiments et voiries, travaux en régie.

7 : Fêtes, animations, culture, vie associative et sport.

8 : Taxe foncière, fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, divers.

réseaux rue Boissière et chemin des Sablons ainsi que leur rénovation et leur sécurisation. Les concertations des riverains sur ces travaux ont débuté le 15 mai dernier.

Dès le mois de septembre, nous financerons un nouveau service d'écrivain public, mais aussi l'acquisition de vidéoprojecteurs et de tableaux numériques interactifs pour quatre classes de l'école élémentaire. Cette année, débutera également la modernisation de l'éclairage public de notre village dans le quartier des Aulnettes.

Les collectivités locales très fragilisées par la crise

Il nous faut faire tout cela, malgré un Gouvernement qui, au-delà de ses remerciements adressés aux communes, continue de nous affaiblir et de diminuer notre capacité à agir. Malgré tout ce qu'il dit sur la précieuse utilité des communes, il continue à nous supprimer des ressources et des leviers.

À la suppression de la Taxe professionnelle et à la baisse historique des dotations de l'État vient s'ajouter la suppression de la Taxe d'habitation. Au final, nous perdons de l'autonomie d'action et de gestion.

Et même si nos dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont en baisse de 12,5 %*, alors que nos recettes baissent de 10 %*, c'est sur notre capacité à investir que se fera l'équilibre. 16,9 %* de baisse pour nos recettes d'investissements et 11,7 %* de baisse pour nos dépenses d'investissements.

Après plus de 470 milliards d'euros de mesures d'urgence de soutien aux entreprises et aux salariés en 2020, le Gouvernement a annoncé un plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans, et seulement 10 sont prévus pour les collectivités territoriales. Dans une période où l'une des clés pour sortir de la crise économique réside dans le niveau de commandes et d'investissements publics, ces chiffres en disent long.

C'est là, la regrettable illustration de choix gouvernementaux absurdes. Rien n'est de trop pour soutenir les entreprises et préserver les dividendes des actionnaires. Des milliards d'argent public y sont consacrés, sans aucune contrepartie exigée pour maintenir l'emploi, interdire les licenciements et les dividendes.

Et pour les collectivités locales ? Rien ou presque. Débrouillez-vous !

Mélina Vera,
maire-adjointe
en charge des Finances

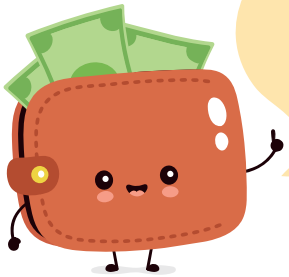

À Briis, il y a 10 ans, l'État finançait 136 € par habitant, aujourd'hui c'est ***deux fois moins :*** *68 € par habitant.*

Les dotations de l'État sont en baisse depuis 10 ans (413 103 € en 2011 et 237 101 € en 2021). Depuis 2014, ces baisses se cumulent à ***plus d'un million d'euros.***

** en 2021 par rapport à 2019*

Quelques éléments à retenir pour 2021

RENFORCER LA SOLIDARITÉ

La subvention annuelle allouée au Centre communal d'action sociale est de 27 000 €. Elle demeure inchangée. Le CCAS, dont 25 000 € n'ont pas été utilisés en 2020 – suite notamment à l'annulation des manifestations – dispose ainsi de 29 % de moyens supplémentaires pour son action sociale. Un acte solidaire dans la situation actuelle.

NOUVEAU SERVICE
D'ÉCRIVAIN PUBLIC

La commission des actions sociales et solidaires étudie la possibilité d'installer un nouveau service d'écrivain public gratuit, sur le même principe que les permanences juridiques.

MODERNISATION
DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La Commune a passé un marché de 60 000 € par an dont plus de la moitié sera subventionnée par la Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) et la Région Île-de-France. La rénovation de l'éclairage public débutera par le quartier des Aulnettes. En 12 ans, nous devrions atteindre 30 % d'économies d'énergie soit plus d'un million d'euros d'économie (article dans le prochain *Briis*Infos).

NOUVEL OUTIL NUMÉRIQUE
POUR L'ÉCOLE

Équipement de 4 classes de l'école élémentaire de "socle classe numérique" : vidéoprojecteur et tableau numérique intéractif pour 15 500 € dont 10 000 € seront subventionnés par le Département.

NOUVEAU SERVICE
POUR LES PASSEPORTS ET CNI

Depuis 2017, la plupart des communes ont été déchargées de leur mission d'accueil des demandes de carte nationale d'identité (CNI). D'ici septembre 2021, la mairie sera équipée d'une station de recueil des données pour les titres d'identité (carte nationale d'identité et passeport). Les Briissois·es et les habitant·e·s du territoire pourront, sur rendez-vous, faire leur demande et effectuer les démarches en mairie ainsi qu'y retirer leur nouveau titre d'identité. Ce dispositif s'accompagnera bien sûr de nouvelles recettes.

TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS

- Fin des travaux à la grange du 19, rue de l'Armée Patton : la Maison des arts et de l'artisanat devrait ouvrir ses portes avant 2022.
- Première tranche des travaux rue Boissière et chemin des Sablons : enfouissement des réseaux, rénovation de la rue, sécurisation, … financée à près de 50 % par le Conseil départemental et la répartition des produits des amendes de police.
- L'étanchéité du toit du restaurant scolaire et de son auvent arrière, financée en partie par la Dotation d'équipement des territoires ruraux (Detr).

La mare rue de la Fontaine de Ville se refait une fraîcheur

Installation de barrières de sécurité en mai 2021.

La mare de la rue de la Fontaine de Ville est un espace qui mérite une attention particulière tant du point de vue environnemental que paysager. C'est pourquoi la Commune a – en lien avec l'université Paris-Saclay – mandaté une étude qui, au-delà du bilan écologique et de l'inventaire faunistique et floristique, a proposé différentes orientations d'aménagement.

Cette mare, aux abords d'un axe de circulation structurant de la commune, est un lieu de passage que de nombreux Briissois empruntent chaque jour pour des balades en famille ou pour se rendre aux écoles et à la gare autoroutière. L'aménagement programmé doit donc tenir compte du projet de création d'une liaison douce cyclo-pédestre qui permettra de répondre aux besoins des habitants qui fréquentent quotidiennement ce site.

C'est en partenariat avec le Département que la Commune travaille à ce projet de manière à proposer des solutions fonctionnelles qui s'intègrent dans le paysage. Cela permettra ainsi aux cyclistes et aux piétons de circuler en harmonie et en toute sécurité dans cette rue très fréquentée.

Ce projet au long cours qui verra le jour dans les années à venir s'accompagne nécessairement de l'entretien récurrent des abords de la mare. C'est pour cela qu'un important rafraîchissement a été opéré récemment en attendant de faire peau neuve. D'une part, les abords ont été débroussaillés, nettoyés et quelques arbres élagués. D'autre part, les roseaux ont été coupés à l'aide d'une barque à faucarder dans un souci de respect de la biodiversité. Une bande de roseaux a été préservée pour favoriser la nidification des oiseaux.

Suite à ces travaux, une agréable vue sur la mare a été ménagée et ce, en portant une attention particulière à la faune et la flore de ce plan d'eau.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, nous consulterons les riverains pour poursuivre collectivement l'élaboration de ce double projet qui participera à l'amélioration de notre cadre de vie.

Emmanuel Bastin,
maire-adjoint chargé de l'environnement

Maintenir un cadre de vie agréable dans notre village, c'est l'ambition que porte au quotidien la Municipalité.

Sécurisation de la mare du centre-ville

Après avoir réalisé un élagage et nettoyage de la mare, la Municipalité a sollicité les services techniques pour sécuriser la promenade le long de la route départementale avec des barrières croix de Saint-André.

À pieds ou à vélo, ces barrières vous permettront de vous balader autour de notre mare en toute sécurité.

Sécurisation des accès au stade communal

La période estivale 2020 a été marquée par l'occupation par la communauté des gens du voyage de notre terrain d'honneur de football. La Municipalité a donc engagé des travaux de sécurisation de l'accès principal du stade communal. De nouvelles bordures et deux îlots centraux permettant de limiter cet accès uniquement aux voitures et aux véhicules d'intervention des services techniques et des secours. C'est un dispositif supplémentaire qui contribuera à éviter de nouvelles intrusions.

Nettoyage de terrains de tennis

L'arrivée du printemps permet au *Tennis Club de Briis* de pouvoir retrouver le plaisir de s'entraîner sur les courts extérieurs. La Municipalité a donc réalisé un nettoyage des terrains en béton poreux. Cet entretien permet également d'éviter l'apparition de mousses grâce à des produits respectueux de l'environnement.

Nettoyage des aires de jeux

La sortie de l'hiver a permis également aux agents des services techniques de procéder à un nettoyage complet des aires de jeux de notre village.

Ces aires de jeux sont situées à la crèche parentale, place des Droits de l'Enfant sur la rue Fontaine de Ville et au sein de l'école maternelle pour le plus grand bonheur de nos enfants.

Élagage des arbres : un plan pluriannuel qui se poursuit !

La Municipalité est attachée à préserver notre environnement et inscrire notre village dans la transition écologique. C'est pour cela que la Commune s'est dotée d'un plan pluriannuel d'élagage des arbres présents dans nos quartiers. Il n'est plus à démontrer que les arbres en ville permettent de réduire de 30% les besoins en climatisation et de rafraîchir l'air ambiant de 2 à 8°C. Une source de fraîcheur alors que les températures ne cessent d'augmenter.

Cependant, il est nécessaire de procéder à un entretien de nos arbres. Ces derniers mois, la Municipalité a fait élaguer plusieurs arbres notamment rue de Montesquiou, impasse des Jardins Rebus, place de la Ferme ou encore au sein de la cour de l'école élémentaire. Il a été également nécessaire d'abattre des arbres morts, dont un châtaignier et un chêne situés respectivement à l'école maternelle et rue de Rentrisch.

Traitement annuel contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne

Chaque année, une entreprise spécialisée intervient en fonction des cycles de reproduction afin de lutter contre la prolifération des chenilles processionnaires du pin et du chêne.

Un traitement phytosanitaire biologique est appliqué tous les ans et notamment dans notre école élémentaire pour assurer la sécurité de nos enfants.

Du nouveau dans la gestion des espaces verts de la commune

La gestion des espaces verts publics continue d'évoluer en concertation récurrente auprès des habitants.

Après l'abandon des produits phytosanitaires, l'équipe municipale a souhaité mettre en œuvre une gestion des espaces verts publics toujours plus respectueuse de l'environnement.

Depuis les années 50, avec l'essor des produits phytosanitaires issus de l'industrie pétrochimique, on nous a habitués à l'idée qu'un beau jardin est un jardin "propre", c'est-à-dire avec un gazon ras et sans "mauvaises herbes". Aujourd'hui de nombreuses études montrent que ces pratiques appauvrissent et imperméabilisent les sols, ce qui conduit non seulement à une réduction de la biodiversité mais aussi à des problématiques de ruissellements et d'inondations.

La mise en œuvre d'un certain nombre de bonnes pratiques d'entretien des espaces verts peut permettre de pallier ces difficultés. Du relèvement progressif des hauteurs de tonte, en passant par une réflexion sur la composition des massifs fleuris jusqu'à l'identification de certaines parcelles volontairement placées en fauche tardive, les moyens d'action sont simples et nombreux.

L'exemple de la hauteur de tonte est éloquent de ce point de vue. Cette simple action permet un meilleur respect de la biodiversité aussi bien sur la flore que sur la faune (coccinelles, hérissons, insectes pollinisateurs…) et favorise un système racinaire plus profond qui rend les pelouses plus résistantes notamment à la sécheresse l'été.

C'est en lien avec le responsable des services techniques de la commune que nous avons envisagé les différentes options à mettre en œuvre car si ces pratiques sont vertueuses, elles nécessitent une adaptation des habitudes de travail et ont des conséquences sur l'organisation de ce dernier. Si à court terme cela a pu permettre de gagner quelques heures pour s'atteler à d'autres tâches, les bénéfices à long terme seront plus importants.

Notre engagement est donc de maintenir ce niveau d'exigence car nous pensons qu'il est tout à fait possible de conjuguer une gestion esthétique des espaces verts publics avec le respect de notre environnement.

Emmanuel Bastin,
maire-adjoint chargé de l'environnement

Dans les assiettes **de nos enfants**

Le pain servi à table est celui de La Briissoise. C'est une clause de notre marché.

Le temps de la pause méridienne, de 12h à 13h30, les enfants sont pris en charge par une équipe du personnel communal, qui assure service, surveillance et activités.

Dans son appel d'offres pour la restauration scolaire la Municipalité de Briis a exigé des menus respectueux des saisons, du bio, des produits durables et une véritable démarche d'éducation aux saveurs, à la diversité des aliments, de leurs textures, à la variété des modes de cuisson.

Pour qu'une véritable "qualité engagée" soit au rendez-vous dans les assiettes, le respect de la saisonnalité des fruits et légumes, le recours favorisé à un approvisionnement local et aux circuits courts, des produits labellisés et d'appellation contrôlée et l'origine française du bio doivent être scrupuleusement mis en œuvre.

Le marché* a été attribué après examen par la commission d'appel d'offres communale, à *Yvelines Restauration* dont les cuisines sont à Rambouillet. Ce prestataire fournira pendant trois ans les repas en liaison froide pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire et ceux des centres de loisirs de Briis.

La liaison froide

La liaison froide est un procédé de conservation des aliments avant leur consommation. Les denrées subissent immédiatement après leur cuisson une réfrigération rapide avant d'être stockées quelques jours à basse température, pour le transport. Ensuite elles subissent un réchauffement rapide dans le restaurant scolaire de Briis avant d'être servies.

Dans les assiettes : du bio et des produits locaux et labellisés.

Notre prestataire s'est engagé, pour les repas de la semaine, à satisfaire aux exigences suivantes :

- 45 % de produits bio choisis parmi les fruits, crudités, légumes ou accompagnement du plat, et les produits laitiers (à noter que la loi Egalim n'en exigera que 20 % et ce à partir du 1er janvier 2022) ;

- 20 à 30 % des produits issus de filières locales ou de circuits courts ;
- 25 % de produits labellisés (100 % des viandes labellisées d'origine française (VBF ou Label Rouge) ; fromage AOP ou AOC ; poisson MSC issu de la pêche durable excluant toutes les espèces menacées) ;
- un repas végétarien à base de protéines végétales (céréales + légumineuses) proposé chaque semaine.

Des produits de qualité, de saison et de proximité

Toutes les crudités (salades composées, crudités simples, …) sont "faites maison" et réalisées à partir de légumes frais "bruts" dans la légumerie d'*Yvelines Restauration*. Cette installation permet de garantir des entrées ultra fraîches avec une qualité diététique optimum (vitamines et fibres) au minimum deux fois par semaine.

Quant aux préparations chaudes (la cuisson des féculents, des sauces, ainsi que la plupart des plats complets : hachis parmentier, chili con carne et sin carne, paella, bolognaise, brandade de poisson, …) elles sont élaborées et réalisées par des cuisiniers de métier, selon des recettes savoureuses mises au point tout en tenant compte des spécificités de la liaison froide.

Afin d'encourager les enfants à découvrir de nouveaux goûts et de nouvelles saveurs, les repas sont adaptés à leurs goûts et à leurs besoins : des produits simples et facilement identifiables, des morceaux et des textures adaptés, et des associations de plats intelligentes, jolies et savoureuses. Ils sont amenés à tester régulièrement de nombreuses nouvelles saveurs par la proposition de "Recettes de nos terroirs", et à chaque cycle de menus, des repas à thèmes sont proposés (américain, italien, breton…) sans oublier les fêtes traditionnelles. Ce sont des occasions — comme le sont les célébrations et les moments festifs de la vie courante — de goûter de nouveaux aliments, de nouveaux plats dans une ambiance propice aux explorations gustatives.

Éducation aux saveurs et sensibilisations "tri et anti-gaspi"

Dans une démarche de développement durable anti-gaspillage pour les repas scolaires, les menus peuvent passer de cinq éléments (entrée, plat et accompagnement, laitage/fromage, dessert) à quatre éléments. En fonction du menu du jour et de son équilibre nutritionnel, la première composante (entrée) ou la quatrième composante (fromage, laitage ou yaourt) peuvent être exclues.

Les menus sont établis sur la base d'un plan alimentaire rédigé par les diététiciens pour une période de 8 semaines, durée qui permet de tenir compte des produits de saison et d'éviter toute lassitude de la part des jeunes convives. Ce plan alimentaire applique les règles nutritionnelles préconisées en restauration collective scolaire qui garantissent une qualité diététique conforme aux recommandations des réglementations du Groupe d'étude des Marchés restauration collective et nutrition (GEMRCN).

Ces réglementations visent, entre autres, à jouer sur la fréquence d'apparition des aliments et à adapter le grammage des portions servies à l'âge des convives, ce qui évite le gaspillage et permet d'acquérir de bonnes habitudes alimentaires.

Les menus sont ensuite étudiés et validés par la commission des menus. Composée de représentants d'*Yvelines Restauration*, de l'adjointe au maire à la Vie scolaire, de parents d'élèves, des responsables de notre restaurant scolaire, de la pause méridienne, de la Maison des enfants. Cette commission se réunit trois fois par an.

Inès Vera

Trois services (maternelle, cycle 2 et cycle 3 en élémentaire) sont organisés pour permettre un accompagnement adapté aux besoins de chaque classe d'âge et de faire de cette interclasse un temps de détente, de convivialité et d'éducation.

** : Le marché a été voté en conseil municipal le 12 octobre 2020.*

Fin de la guerre d'Algérie : un hymne à

Manifestation anti-OAS à Toulouse - janvier 1962
© Fonds André Cros, archives municipales de Toulouse

Extraits du discours d'Emmanuel Dassa, maire de Briis-sous-Forges lors de la cérémonie commémorative du 19 mars 2021.

[…] Aujourd'hui, 19 mars 2021, il nous revient de commémorer le 59e anniversaire des Accords d'Évian, jour du "cessez-le-feu" qui mettra fin à la guerre d'Algérie et à de trop longues années de conflits, de cruels et meurtriers combats en Afrique du Nord, en Tunisie et au Maroc.

[…] Aujourd'hui les faits sont incontestables et je tenais à saluer le formidable travail de longue haleine de Benjamin Stora qui lui a permis de rendre au président de la République le rapport qui grave dans le marbre la vérité historique de ces conflits de décolonisation qui ont fait tant de victimes.*

Cette vérité historique sans appel doit être rappelée pour que cela ne se reproduise plus jamais.

- *De 1954 à 1962, ce conflit a mobilisé deux millions de jeunes Français du contingent, appelés pour deux ans et parfois plus.*
- *27 000 soldats français ont été tués, un millier a disparu, 300 000 sont revenus blessés, mutilés ou malades, et surtout marqués à jamais dans leurs corps et leurs mémoires par cette guerre colonialiste.*
- *500 000 Algériens ont perdu la vie, sur une population qui comptait à l'époque seulement 10 millions d'habitants.*
- *2,1 millions de personnes ont été déportées dans des camps de regroupement.*
- *8 000 villages ont été incendiés.*
- *Et 1 million d'hectares de forêts a été brûlé*

[…] Il aura fallu 50 ans pour que la posture de l'État évolue sur ce terrible bilan. En effet, ce n'est qu'en 2012, que la date du 19 mars 1962 est officiellement inscrite dans la loi comme Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. […] En 2016, ce sont les injustices subies par les Harkis, que l'État français reconnaît enfin.

Ce lent travail passe aussi par la reconnaissance du crime d'État et de l'usage institutionnalisé de la torture en 2018, notamment en reconnaissant sa responsabilité dans la disparition de Maurice Audin.

Et puis cette année, le fameux rapport de Benjamin Stora vient dans sa conclusion proposer la mise en œuvre d'un certain nombre d'actes symboliques de réconciliation entre la France et notamment l'Algérie.

C'est dans ce cadre-là que l'État a reconnu que l'avocat et dirigeant nationaliste Ali Boumendjel avait été "torturé et assassiné" par l'Armée française pendant la guerre d'Algérie.

Respect, solidarité et rassemblement

[…] Chers amis, chers Briissoises, chers Briissois, il est temps de reconnaître la souffrance de l'autre, il est plus que temps de gommer les réflexes identitaires qui émergent de ces douloureux souvenirs et de partager une mémoire commune, celle de la reconnaissance mutuelle et de l'apaisement.

la paix

Notre pays s'est constitué au fil de son histoire par des épisodes marquants, dont certains sont ancrés dans la mémoire collective de la nation. Je crois que c'est le cas de ces 8 années de guerre et du 19 mars 1962 où fut décrété à 12h en Algérie le « cessez le feu » de l'un des conflits les plus douloureux de l'histoire de notre pays.

Cette annonce fut d'abord accueillie avec un immense soulagement des deux côtés de la Méditerranée. […] Mais, ce jour de soulagement pour beaucoup, ne signa pas la fin des drames et des horreurs.

Près de 60 ans plus tard, nous devons reconnaître la France comme multiculturelle et permettre à toutes les minorités qui la composent d'être reconnues comme partie prenante de la République. […] c'est désormais une mémoire apaisée qui doit être recherchée. Respect, solidarité, rassemblement : telle est la perspective dans laquelle nous devons nous placer.

Cette commémoration doit aussi être l'occasion de regarder vers l'avenir, en exprimant notre volonté d'apaisement et de réconciliation entre deux régions du monde qui ont une si longue histoire commune et aujourd'hui sans nul doute, un même idéal, celui de la paix.

[…] Dans ce contexte-là, je veux dire que nous attendons l'issue de la crise sanitaire pour qu'avec les associations d'anciens combattants, nous puissions enfin poser la stèle en mémoire de toutes les victimes de ce conflit en centre-ville.

Mesdames, Messieurs, je veux remercier les associations d'anciens combattants pour l'organisation de cette cérémonie et remercier l'ensemble des participants à cette commémoration.

[…] Mesdames et Messieurs, que cette commémoration soit un témoignage de notre volonté de paix et que ce 59e anniversaire soit l'occasion de raviver la flamme de notre mémoire et de réaffirmer une volonté unanime à Briis-sous-Forges de paix entre les peuples.

** Benjamin Stora est historien à l'Université Paris 8, spécialiste de la guerre d'Algérie.*

Des vœux en vidéo

Crise sanitaire oblige, exceptionnellement cette année, le Maire, Emmanuel Dassa, et l'ensemble des élu·e·s municipaux n'ont pu présenter leurs vœux à la population au cours de notre traditionnelle cérémonie.

En matière de vœux pour la nouvelle année, les élu·e·s français n'ont pas manqué d'imagination pour contrecarrer les effets de la pandémie.

À Briis, le Conseil municipal a fait le choix d'annuler ce rendez-vous convivial et chaleureux regroupant habituellement la population à la salle communale, pour lui préférer un message vidéo du maire adressé à toutes les Briissoises et tous les Briissois, et mis en ligne sur le site de la Commune (*http://www.briis.fr/voeux-2021/*).

2020 ne sera pas regrettée

Le discours ne peut évidemment faire l'économie d'un coup d'œil dans le rétroviseur sur une année que beaucoup d'entre nous ne regretterons pas.

Face à la crise sanitaire, Emmanuel Dassa salue *"l'engagement et le dynamisme des élu·es des deux équipes qui se sont passées le relais"* en 2020 et l'élan remarquable de solidarité des Briissois qui ont été nombreux à s'entraider. *"Ensemble, nous avons fait face et nous pouvons être fiers du résultat."*

Il loue aussi le sens du service public

des agent·e·s de la commune, ainsi que l'engagement sans faille des personnels de la résidence Boissière et la mobilisation efficace de nos partenaires de la Maison de Santé Marie Curie.

Le regard se porte ensuite vers 2021

Et au-delà, avec des leçons à tirer de manière globale, de ce qui a été vécu ces derniers mois.

2021 verra la conclusion du Plan local d'urbanisme, le départ de la rénovation de l'éclairage public *"afin d'améliorer son efficacité et faire des économies d'énergie"* ce chantier prévu sur une dizaine d'années débutera par le quartier des Aulnettes.

À suivre également *"l'enfouissement des réseaux électriques et télécom de la rue Boissière et du chemin des Sablons, couplé avec le renouvellement de canalisations vieillissantes de distribution d'eau potable."*

La vidéo se conclut sur un message commun des élu·e·s du Conseil municipal. *Mélina Vera*

Les beaux marchés de décembre

Tous les vendredis matin du mois de décembre, le marché s'est étoffé pour finir en beauté le 19 décembre 2020 en **Marché artisanal et gourmand**.

Certains marchands étaient connus de notre traditionnel Marché de Noël et pour d'autres ce fut de belles découvertes. Une belle ambiance chaleureuse s'est installée tout en respectant le protocole sanitaire imposé.

Nous pouvions faire des achats pour sublimer nos repas et trouver des idées de cadeaux. Les Briissois étaient au rendez-vous et les étals se sont vidés au grand bonheur des vendeurs.

Il faut remercier tous les bénévoles, les élus, les agents des services techniques et tous les acteurs de ce marché. La cohésion et le beau dynamisme qui ont régné autour de cet évènement ont fait chaud au cœur en ce début d'hiver. *Élodie Rosier*

Un collège tout entier **engagé pour la planète**

Certains collégiens organisent et préparent le tri des feuilles qui serviront à la confection de cahiers de brouillon ou de carnets, d'autres trient les cartouches d'imprimantes récupérées pour les revendre, d'autres encore préparent le terrain du potager en analysant les sols prévus pour son implantation…

La labellisation qui comporte 3 niveaux a été obtenue en septembre directement au niveau 2.

Depuis 1995, avec son prix annuel *Action pour la planète,* le Département de l'Essonne récompense la créativité et l'engagement de ses habitant·es en faveur du développement durable.

En 2020, le projet *"Récup'Amphi, un lieu de vie pour tous"* présenté par les élèves et les adultes du collège de Briis a obtenu le 1er prix de la catégorie "Établissements scolaires" soit une enveloppe de 1 500 €, un engagement et une reconnaissance à saluer et à partager.

Ce projet de construction d'un amphithéâtre à l'arrière de l'établissement à partir de palettes recyclées pour améliorer son cadre de vie a été porté collectivement dans le cadre du club E3D (*Établissement en démarche de développement durable)* créé en septembre 2019, qui associe les élèves volontaires accompagnés par les professeurs et autres personnels du collège ainsi que des parents. Cette initiative très intéressante en soi, s'est inscrite de plus dans une démarche large et ambitieuse de demande de labellisation E3D, un processus global qui a été décliné en un ensemble d'actions éco-responsables concrètes dans le collège. En effet, le club DD (développement durable) avec sa centaine d'adhérent·es fonctionne par groupes de niveau les mardis et jeudis midis (après le repas) pour leur mise en œuvre.

Les fonds collectés sont réinvestis dans l'achat de matériel ou d'outils qui permettront la réalisation de nouveaux projets (par exemple une machine à coudre ou des outils de jardinage).

Si le point de départ s'est fondé sur les directives nationales et sur l'implication de quelques professeurs, aujourd'hui, l'ensemble du collège est partie prenante, chaque classe a désigné son éco-délégué ; l'espace de l'établissement est organisé pour la récupération des bouchons, des papiers, des piles… ; la question des déchets alimentaires est abordée ; les projets des élèves sont discutés collectivement. De plus en plus concernés, les jeunes fourmillent de propositions qui nécessitent d'élargir et de croiser leurs connaissances, de confronter leurs points de vue pour décider et agir : une belle et riche expérience de citoyenneté.

Claudine Chappe

Un nouveau cabinet d'infirmières
rue Marcel Quinet

Nous avons rencontré Sylvie Domingos, Laetitia Guellant, Estelle Pannetier, sympathiques infirmières installées à Briis depuis le mois de février, au 10 rue Marcel Quinet, sous les arcades entre la coiffeuse et le barber shop.

Après des expériences professionnelles variées, elles s'étaient déjà installées ensemble depuis juin 2019 dans un cabinet libéral à Forges. *"On sait, comment on travaille et on s'entend très bien"*. Habituées à travailler ensemble depuis de nombreuses années, elles connaissent bien le territoire.

Elles interviennent à domicile ou au cabinet, 7 jours sur 7. *"Grâce à un roulement d'emploi du temps sur six semaines"*, elles s'organisent pour se relayer les unes les autres auprès de leurs patients pour assurer la continuité des soins tous les jours.

Elles aident à la toilette (débarbouillage, douche), font les prises de sang, les perfusions, les pansements, la prise de traitements, l'ensemble des soins infirmiers. Pour cela, elles sont conventionnées avec le laboratoire de Limours, avec l'hospitalisation à domicile et les services d'aide à domicile.

En cette période de crise sanitaire, elles assurent aussi les tests PCR et antigéniques auxquels nous n'avions pas facilement accès à Briis-sous-Forges.

Des conventions avec des mutuelles et la Sécurité sociale permettent aux patients de ne pas faire d'avance des frais.

Laure Clément
et Lydie Bataille,
conseillères municipales

Pour les contacter un seul numéro : 06 65 42 14 16 (qui changera prochainement).

Pour se rendre à leur cabinet : 10 rue Marcel Quinet Briis-sous-Forges.

Nous vous rappelons que des professionnels de santé sont installés dans la Maison de Santé Marie Curie.

Un cabinet de deux kinésithérapeutes ainsi qu'une sage-femme vous accueillent également sur Briis-sous-Forges.

Socialement **solidaires**

CCAS de Briis
01 64 90 70 26
ccas@briis.fr

MDS des Ulis
01 64 86 11 10
www.essonne.fr/sante-social-solidarite/accueil

Transport à la demande
tad.idfmobilites.fr
09 70 80 96 63

CCPL
01 60 85 00 49

En ces temps difficiles, bon nombre d'entre-nous se trouvent provisoirement ou durablement fragilisés. Si un maillage d'aides sociales existe, il n'est pas évident de comprendre à qui s'adresser et de savoir ce à quoi nous avons droit.

Briis Infos fait ici une tentative de tour d'horizon afin de poser quelques repères pour comprendre les différents interlocuteurs, les grandes lignes de leurs orientations et de quelle instance ils dépendent.

LA COMMUNE

Votre interlocuteur de proximité :

Le Centre communal d'Action sociale (CCAS) vous reçoit sur rendez-vous. Il est composé d'élus et de personnes engagées dans le tissu associatif (Carrefour des solidarités, Croix Rouge, NOA-CLIC,…).

Ses missions sont auprès de tous les publics en difficulté sociale, en situation de précarité, les aînés, les personnes en situation de handicap. Elles sont multiples :

- animations sociales ;
- information, prévention et sensibilisation ;
- veille à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- constitution et transmission des dossiers de demande d'aide sociale ;
- secours d'urgence. Dans les derniers bulletins municipaux, il a été souligné que le CCAS pouvait aussi apporter une aide financière ponctuelle en cas de besoin.

Les permanences d'un avocat le premier samedi matin de chaque mois.

Les permanences d'assistante sociale de la Maison des solidarité, sur rendez-vous.

Les permanences des élus les samedis matins.

Chacun et chacune peut être un relai entre ce qui existe et la transmission de l'information à tous ceux à qui cela sera utile.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS

Son action est plus orientée vers la recherche d'emplois avec, notamment, la mission locale dédiée aux jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emplois. Il est proposé des préparations aux entretiens d'embauche, des ateliers de CV et de lettre de motivation, une aide à la recherche d'emploi, de stage en alternance. Un forum des jobs d'été est organisé chaque année.

Le transport à la demande : pour vous déplacer au sein de la communauté de communes ou rejoindre les lignes de RER C ou B au prix d'un transport en commun (2€).

LE DÉPARTEMENT

La Maison départementale pour les Personnes handicapées

C'est le lieu où s'adresser pour toute situation de handicap, de perte d'autonomie, durable ou passagère nécessitant une aide financière ou humaine. Différentes aides en faveur des personnes âgées vous ont été présentées dans *Briis* Infos n°104.

Centre de protection maternelle infantile (PMI) ou de planification

Des équipes pluridisciplinaires d'infirmières puéricultrices, pédiatres, psychologues, gynécologues, éducatrices de jeunes enfants et des conseillères conjugales sont attentives aux problématiques de santé publique.

Les professionnels qui vous y reçoivent ont une mission de prévention, d'accompagnement des adolescents aux problématiques, de contraception et d'infections sexuellement transmissibles. Ils peuvent assurer le suivi médical des touts petits, de la femme enceinte mais offrent aussi des temps et des espaces de rencontre pour les parents afin de ne pas rester isolés surtout lorsqu'il y a une difficulté quelle qu'elle soit.

La Maison des Solidarités

C'est l'organe de proximité qui découle du Département. Ces missions sont multiples et les professionnels très divers y travaillant très divers (travailleurs sociaux, référents insertion socio-professionnelle et professionnelle, assistants de gestion administrative et psychologues). Ils assurent des interventions concernant :

- l'accueil, l'information, l'orientation, l'instruction des droits et traitement de situations ponctuelles des personnes et familles notamment avec une assistante sociale qui peut se déplacer sur Briis. Elle est soumise au secret professionnel.
- l'accompagnement des ménages en difficulté et plus particulièrement l'accompagnement contractualisé des bénéficiaires du RSA.
- Le recueil et l'évaluation des informations préoccupantes dans le domaine de la prévention et protection de l'enfance (cellule de recueil des informations préoccupantes).

Les aides financières du Département

Le fond d'aide aux ménages en difficulté : Il est destiné à financer des besoins de première nécessité lorsque tout recours à d'autres ressources a été utilisé. 800€ maximum par an par foyer constitué d'une personne seule ou d'une famille.

Le microcrédit personnel : il peut être d'un montant de 300 à 3000€ sur 36 mois.

Mesure d'accompagnement social personnalisé pour une aide à la gestion de votre budget.

Fond d'aide aux jeunes : pour les 18/25 ans, aide à la formation, au logement, à la mobilité avec un plafond de 2000€.

Le microcrédit habitat pour aider à financer vos travaux de réhabilitation ou d'accessibilité de votre logement.

Le Fonds de solidarité pour le logement pour ceux qui sont dans l'impossibilité d'assumer les obligations relatives au loyer, aux charges, à l'accès à la téléphonie et internet.

En conclusion, pour vous y retrouver, le plus court chemin est celui du CCAS qui se trouve près de chez vous.

Laure Clément,
conseillère municipale

Les intercos
ont voté leurs budgets

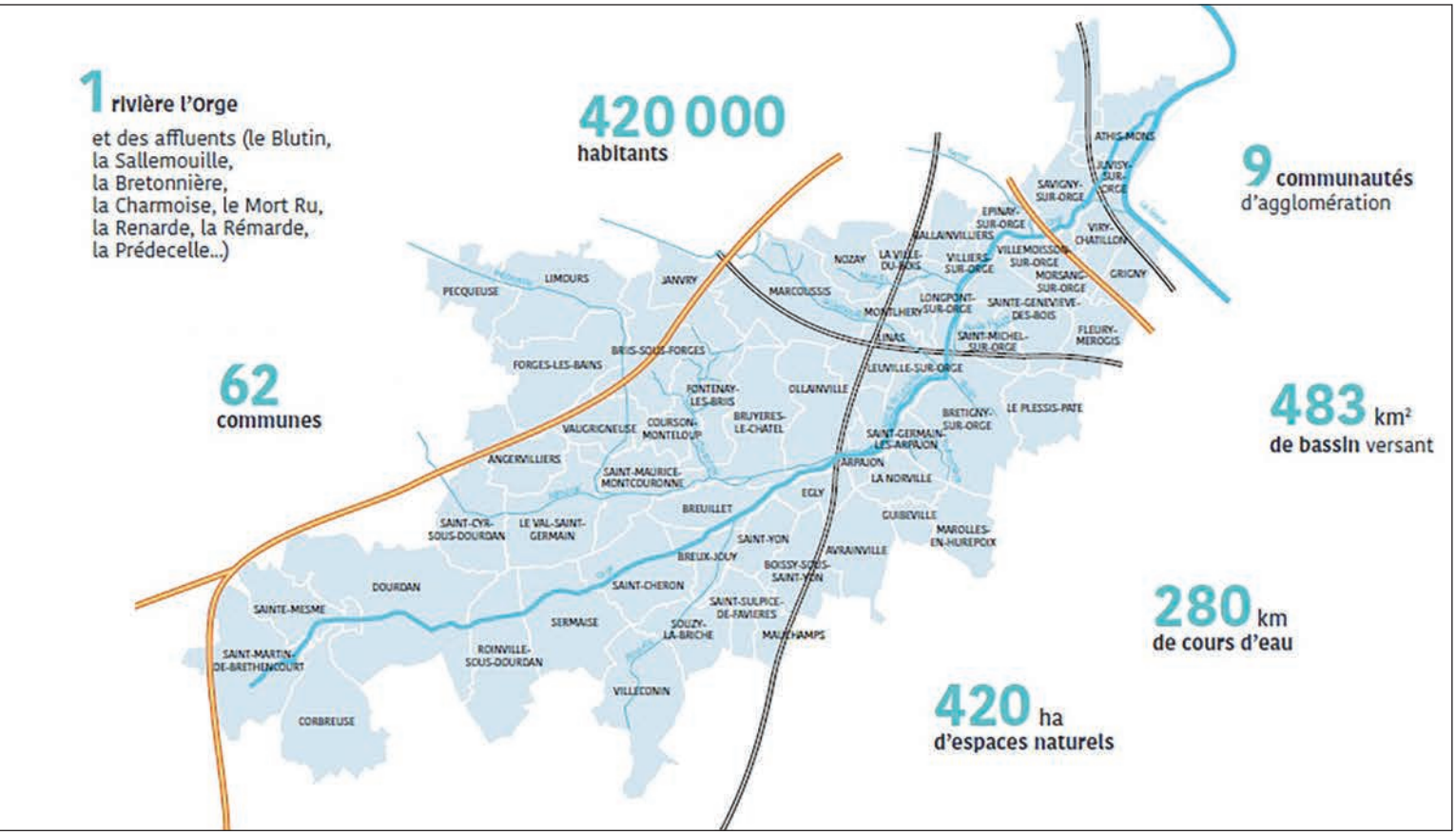

Carte des communes membres du Syndicat de l'Orge

Comme dans notre commune, les établissements publics de Coopération intercommunale (EPCI) comme notre Communauté de commune ou encore les syndicats intercommunaux ont l'obligation de voter leur budget avant le 15 avril. C'est fait pour presque tous.

Syndicat de l'Orge, de la Remarde et de la Prédecelle

Ce syndicat qui a compétence dans la gestion hydraulique des cours d'eau, à la prévention des risques inondations, et qui s'occupe notamment de la Prédecelle a donc voté un "budget Rivière" pour des montants qui s'élèvent à 5 068 256 € en fonctionnement et 6 193 965 € en investissement.

La Commune de Briis-sous-Forges approuve la politique du Syndicat de l'Orge auquel elle adhère pour la compétence dite "rivière". Cette compétence s'occupe de l'Orge et de ses affluents (dont la Prédecelle qui traverse Briis-sous-Forges), du point de vue de sa qualité environnementale et de la lutte contre ses pollutions, de la gestion des eaux pluviales et des risques d'inondations des territoires traversés.

Nous nous sommes néanmoins abstenus lors du vote du budget prévisionnel 2021. Celui-ci comporte la création d'un nouveau service, une brigade verte composée d'agents qui patrouilleront le long de l'Orge et de ses principaux affluents afin de prévenir les incivilités. La commune de Briis est peu concernée par ce service puisque la Prédecelle comporte peu de berges accessibles à la promenade. Par ailleurs, si la prévention contre les pollutions est louable, nous n'avons pu quantifier le bénéfice attendu du service pour le comparer au coût actuel du nettoyage des berges.

Nous redoutons une simple addition des coûts que nous souhaitons éviter aux usagers dans la période actuelle.

Guillaume Kasperski,
conseiller municipal délégué aux enjeux de l'eau et délégué au Syndicat de l'Orge

Siredom

Le syndicat qui gère les ordures ménagères de notre territoire a lui aussi voté son budget pour l'année de 2021.

Vous le savez peut-être, ce syndicat a été destinataire d'un rapport de la Cour régionale des Comptes qui a conduit l'exécutif à prendre des mesures pour répondre aux différentes observations qui ont été faites.

Le Siredom s'est doté d'un outil de comptabilité analytique pour assurer que chaque territoire paye une contribution en fonction du service rendu. Par ailleurs, depuis la fusion entre l'ex-Sictom du Hurepoix et le Siredom la mise en œuvre de la loi Notre fait l'objet d'un contentieux puisque cette dernière impose aux habitants de payer les frais de fonctionnement du Siredom mais aussi ceux du Sitreva, le syndicat qui traitait nos déchets jusque-là.

Considérant que cette situation était inconcevable et relevait de "l'enrichissement sans cause", le Siredom, à l'unanimité, a fait le choix de traiter lui-même les déchets dans ses usines (puisque que le coût est inférieur) et de ne pas payer les frais administratifs du Sitreva qui par ailleurs étaient exorbitants (près de 45 €/hab. alors que cela ne coûtait que 7,9 € au Siredom en 2018 puis 12,5 €/hab. en 2019).

Cependant, le tribunal en a décidé autrement et le Siredom a été condamné à payer les années dues de frais de fonctionnement. C'est pour cela qu'un processus d'éloignement avec le Sitreva a été engagé mais que dans le même temps la redevance de 12,5 €/hab. passe à 22 €/hab. jusqu'en 2024 au plus tard.

Le président du Siredom a pris l'engagement de réévaluer cette participation au plus juste dès que ce contentieux sera résolu. C'est pour ces raisons que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) va augmenter de 6 % cette année.

Il convient malgré tout de rappeler que la fusion avec le Siredom a permis de baisser cet impôt de plus 20 % il y a 4 ans, pour un service identique et un traitement des déchets plus vertueux du point de vue environnemental. Si nous revenons aujourd'hui à un impôt équivalent à 2017, cette fusion a permis de réduire concrètement le montant de notre impôt depuis.

Communauté de Communes du pays de Limours

La CCPL veut-elle réellement participer à la rénovation de la résidence Boissière ?

C'est parce que le foyer Boissière était menacé que la Commune de Briis en accord avec le président de la CCPL de l'époque, Jean-Raymond Hugonet, a décidé de l'acquérir pour permettre non seulement de sanctuariser sa destination mais aussi pour faciliter son conventionnement social et réaliser sa rénovation sans que le coût ne soit répercuté sur les loyers des résidents comme cela était prévu par l'ancien propriétaire.

La Commune de Briis est finalement devenue propriétaire du foyer en décembre 2019 après 2 ans de procédures. Ensuite, un plan de financement a été adopté à l'unanimité par la CCPL et un cabinet d'architectes a été mandaté comme assistance à maîtrise d'œuvre. Un diagnostic complet du bâtiment a été réalisé logement par logement et à l'aide d'un diagnostic thermique, plusieurs scenarios de rénovation ont été proposés en janvier dernier. Nous souhaitons les partager avec les résidents pour leur soumettre les différentes options dès que la situation sanitaire sera favorable.

Mais entre temps, la CCPL semble avoir changé d'avis. En effet, cette dernière a transmis au contrôle de légalité, une seconde fois, (ce qui n'est pas usuel) la convention qui lie la CCPL et la Commune de Briis alors que le délai de recours la concernant était purgé et c'est à cette occasion que la préfecture s'est emparé du dossier et a décidé de déférer la CCPL au tribunal administratif. Depuis ce moment, ce projet va de déconvenue en déconvenue.

À l'occasion du dernier conseil communautaire, la présidente de la CCPL a décidé de mettre aux voix une délibération qui consistait purement et simplement à annuler la précédente délibération qui entérinait le seul montage financier viable pour les deux collectivités.

Bien que cette délibération ait finalement été retirée à la dernière minute nous nous interrogeons sur les réelles intentions de la présidente puisque depuis la CCPL a produit au tribunal un mémoire et ce sans concertation avec la Commune. Mais contre toute attente, il ne s'agit pas d'un mémoire en défense. Au contraire, dans ce mémoire, la CCPL adhère totalement à la position du préfet, ce qui revient à dénoncer le montage qui a été adopté par le conseil communautaire. Dans ce mémoire, la CCPL dit avoir commis une faute en réalisant ce montage et il convient de dénoncer cette posture. Par ailleurs, ce mémoire est à charge contre la Commune de Briis puisque chaque point va ouvertement à l'encontre des arguments avancés par la Commune dans son propre mémoire en défense déposé au tribunal.

Enfin, le simple fait d'avoir pris la décision de dépenser les ressources de la CCPL pour ne pas défendre les intérêts de la Communauté mais surtout pour attaquer les arguments de la Commune de Briis en des termes dédaigneux, méprisants et condescendants est non seulement scandaleux mais est contraire à la charte de notre Communauté.

Dans le même temps, la présidente de la CCPL s'était engagée à proposer des solutions alternatives de financement pour ce projet, mais là encore nous sommes sans nouvelle. Cela confirme l'intention véritable de la CCPL de se retirer de ce projet. Cette volonté, la présidente de la CCPL, l'avoue dans le courrier adressé aux maires pour les informer de sa décision de retirer la délibération prévue pour annuler la délibération initiale. En effet, elle précise que ce retrait *"ne préjuge pas de la décision ultérieure de la CCPL"*, ce qui signifie que *"quelle que soit la décision du juge"* la présidente se laisse le droit de revenir sur la position unanime de la CCPL de financer ce projet utile à toute notre Communauté.

Briis est une commune de moins de 3 500 habitants (lors des dernières élections municipales). Elle n'est donc pas dans l'obligation d'ouvrir les colonnes du bulletin municipal à l'opposition. Toutefois, le Maire a proposé au Conseil municipal d'offrir cette possibilité afin de favoriser l'expression démocratique de chaque groupe en fonction de sa représentativité. Nous rappelons que cette tribune est libre et que les propos n'engagent que leurs auteurs (textes originaux, sans modification, ni correction).

Groupe "Ensemble pour vivre Briis Autrement"
Majorité municipale

Nous dénonçons une posture antirépublicaine

Les commémorations sont censées être des temps de recueillement, de rassemblement, de cohésion citoyenne, de mémoire et de promotion de la culture de paix autour de la douleur et des sacrifices de toutes celles et tous ceux qui ont été, d'une manière ou d'une autre, victimes de la violence innommable des guerres que l'humanité a engendré. Il s'agit aussi d'un des points d'orgue de ralliement des citoyennes et des citoyens autour des valeurs républicaines qui sont inscrites sur le fronton de la mairie. Un moment à haute valeur symbolique apprécié des habitants.

Cependant, malgré le plaisir de partager la cérémonie le 8 mai avec un peu plus de portes drapeaux, de conseillers municipaux et d'habitants la commémoration à Briis a eu un goût amer. En effet, les trois élus du groupe "*Agissons à Briis*" ont adopté une posture anti-républicaine en encourageant les habitants, sur les réseaux sociaux, à ne pas se joindre à la commémoration organisée par la commune. En effet, sous couvert d'une référence fumeuse à un soi-disant communiqué du ministère de la défense les cérémonies du 8 mai n'auraient pas été ouvertes au public. Mensonge ou erreur de jugement, nous ne le saurons jamais. Mais quoi qu'il en soit, il convient de dire la vérité aux habitants. Toutes les cérémonies du 8 mai en Essonne étaient ouvertes au public à l'inverse des dernières commémorations et ce, grâce à une amélioration sensible de la situation sanitaire et au respect des règles sanitaires et des gestes barrières.

C'est à l'occasion de deux rendez-vous par semaine entre la préfecture de l'Essonne et les maires que toutes les initiatives des communes sont confrontées aux arrêtés de crise sanitaire en vigueur et que le préfet valide toutes les organisations. C'est dans le cadre de ces réunions que les services de l'Etat ont autorisé la tenue des commémorations ouvertes au public en limitant le nombre de personnes notamment en encourageant les communes à ne pas "communiquer trop largement auprès des habitants".

Ceci étant dit, nous sommes surpris que ces trois élus, s'ils avaient un doute, n'aient pas pris le temps de solliciter le maire ou les services de la mairie pour lever toute ambiguïté. Nous sommes surpris que ces trois élus soient venus accompagnés alors que les dispositifs précédents limitaient le nombre de participants à six. Enfin, nous avons été choqués que ces trois élus prennent l'initiative de filmer et de retransmettre en direct la commémoration sans demander leur accord aux personnes filmées alors que c'est une obligation.

C'est pour cela qu'à l'occasion du dernier conseil municipal, le maire leur a rappelé les règles à observer pour avoir l'autorisation de filmer mais leur a aussi demandé d'adopter une posture constructive plutôt que de colporter de fausses informations et ainsi remettre en cause publiquement sa légitimité républicaine à organiser les cérémonies patriotiques.

Nous souhaiterions toutes et tous que l'inventivité de ces élus s'exprime dans le travail, dans les instances de la commune plutôt que de manière non constructive. C'est peut-être un vœu pieux mais qui ne tente rien n'a rien.

C'est d'ailleurs à la fin de ce même conseil municipal que ce groupe d'élus a porté à l'attention du Conseil plus de 20 questions diverses glanées de ci de là, pour la plupart desquelles des réponses avaient déjà été apportées en conseil. Au-delà du manque de discernement quant au choix de ces questions parfois redondantes, il aurait été de bon ton d'apporter ces sujets dans les commissions concernées. Malgré cela, Emmanuel Dassa a pris soin d'apporter des réponses précises à tous les points soulevés malgré l'heure tardive.

Les élus de la majorité

Groupe "Agissons à Briis"
Opposition municipale

Nous faisons au mieux

Lors du Conseil municipal du 10 mai, nous avons voulu relayer les questions d'un certain nombre de Briissoises et de Briissois. Ces interrogations, ces inquiétudes, parfois ces impatiences que vous nous envoyez via les réseaux sociaux ou lors de discussions de vive voix. Cependant cette initiative nous a été vivement reprochée de la part de la majorité.

Il nous semblait pourtant que le fait que des questions reviennent régulièrement montre que la communication n'arrive pas jusqu'aux intéressés.

De ce fait, nous ne transmettrons dorénavant plus vos requêtes lors des Conseils municipaux, qui sont, pourtant, par nature, le lieu où l'on débat de la vie de notre village.

Il nous est arrivé de répondre directement à certaines de vos sollicitations. La majorité actuelle a fait le choix de ne pas répondre par écrit aux questions que nous posons durant le Conseil municipal. Le programme appliqué actuellement étant le sien, nous laissons les élus de la majorité vous répondre directement lors des permanences hebdomadaires qui se tiennent chaque samedi matin.

Lors des élections municipales de l'an dernier, notre liste s'engageait à apporter une gestion de vos demandes en 7 jours (page 4 de notre programme). Vous avez été plus nombreux à ne pas opter pour cette solution, et nous sommes les premiers à le regretter.

Vos élus :

Philippe Casolari
Marjorie Labruyère
Alexis Lebrun

Conseil municipal
Séance du 24 août 2020

1. Désignation des délégués au Syndicat de l'Orge
Désignation des délégués de la Commune de Briis au Syndicat de l'Orge. Titulaires : Emmanuel Dassa, Guillaume Kasperski. Suppléants : Mélina Vera, Christophe Pieprz.
À l'unanimité (pour 22).

2. Droit à la formation des élus
Fixation du montant annuel des dépenses de formation pour les élus au moment du vote du budget primitif entre 2% et 20% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune.
À l'unanimité (pour 22).

3. Fixation du taux des indemnités d'élus de la Commune
La délibération permet de fixer les indemnités du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers municipaux délégués spéciaux et des Conseillers municipaux délégués, selon un pourcentage de l'indice brut 2015 de la fonction publique.
À l'unanimité (pour 22).

4. Délégations supplémentaires du Conseil Municipal au Maire
La délibération permet de compléter les délégations du Conseil municipal au Maire durant le mandat.
À l'unanimité (pour 22).

5. Approbation du Contrat culturel de territoire saison 2020 et demande de subventions
Approbation du Contrat culturel de territoire pour la saison 2020 afin de bénéficier de subventions du Conseil départemental de l'Essonne.
À l'unanimité (pour 22).

6. Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Île-de-France "Mon Eté, Ma Région"
Dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil régional d'Île-de-France pour l'achat de deux arches brumisateurs.
À l'unanimité (pour 22).

Conseil municipal
Séance du 12 octobre 2020

1. Fourniture de repas en liaison froide destinés au restaurant scolaire et au centre de loisirs de Briis
Signature du marché de fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et le centre de loisirs avec la Société Yvelines Restauration pour 3 mois.
À l'unanimité (pour 23).

2. Répartition 2020 du fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
La délibération permet la répartition du FPIC 2020 selon la méthode du 50-50.
À l'unanimité (pour 23).

3. Désignation des membres de la Commission intercommunale d'évaluation des transferts de charge
La Commune nomme deux représentants à la Commission Intercommunale d'évaluation des transferts des charges : Emmanuel Dassa et Mélina Vera.
À l'unanimité (pour 23).

4. Ouverture d'une enquête publique en vue du transfert de voies privées dans le domaine public routier de la commune de Briis
L'impasse Chantereine est ouverte à la circulation publique mais relève du domaine privé. Il est nécessaire de conférer à cette voie privée le statut juridique conforme à son usage.
À l'unanimité (pour 23).

5. Remboursement au réel des frais de repas dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service
Sur présentation de justificatifs de paiement, le remboursement des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors des résidences administrative et familiale, sera au réel dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire.
À l'unanimité (pour 23).

6. Fixation du taux horaire de l'étude surveillée
Dans le cadre de l'étude surveillée mise en place par la commune.
À l'unanimité (pour 23).

7. Autorisation donnée au Maire de signer une convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat
Afin de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité donne son accord pour que le Maire signe les contrats et convention correspondants. Désigne M^me^ Ben Guigui Catherine et M^me^ Antoine Catherine en qualité de responsables de la télétransmission.
À l'unanimité (pour 23).

8. Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté des Communes du Pays de Limours
La Commune de Briis conserve la compétence Plan Local d'Urbanisme et désapprouve le transfert de la compétence en matière de Plan local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL).
À la majorité (20 pour, 3 abstentions : M. Philippe Casolari, M^me^ Marjorie Labruyère, M. Alexis Lebrun)

9. Création d'un poste de Directeur Général des Services
Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes de 2000 à 10000 habitants, à temps complet, à compter de la date exécutoire de la délibération.
À l'unanimité (pour 23).

10. Motion contre la fermeture des hôpitaux publics de proximité
Motion à retrouver dans son intégralité sur le site www.briis.fr
À l'unanimité (pour 23).

Conseil municipal
Séance du 23 novembre 2020

1.Règlement intérieur du Conseil municipal
Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à l'adoption du Règlement intérieur du Conseil municipal.
À l'unanimité (pour 23).

2.Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
Pour la commune de Briis, le nombre de commissaires, outre le Maire ou l'adjoint délégué, comprend 8 membres titulaires et 8 membres suppléants. Ils sont nommés par le Directeur départemental des services fiscaux à partir d'une liste de présentation de 24 contribuables
À l'unanimité (pour 23).

3.Convention avec la Communauté de Carmélites de Frileuse pour le passage de transport scolaire
Suite à la demande d'Île-de-France Mobilités de mise aux normes du parking du Carmel de Frileuse en créant une aide de stationnement permettant au bus du transport scolaire de pouvoir prendre en charge les enfants en toute sécurité, une nouvelle convention sera faite pour y inclure l'utilisation du parking situé 2 Route du Carmel.
À l'unanimité (pour 23).

4.Demande de subvention au Conseil départemental
Le projet de mise en sécurité du parking appartenant à la Communauté de Carmélites de Frileuse améliorera la sécurité des usagers, l'accueil du public et l'accès au transport scolaire du Hameau de Frileuse. Les collectivités de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier de subventions dites des amendes de police auprès du Conseil départemental de l'Essonne. Le Maire va demander une dérogation pour le démarrage des travaux avant notification de la subvention.
À l'unanimité (pour 23).

5. Demande de subvention au Conseil régional
Pour le projet de réhabilitation de la mare du centre-ville, le Maire va solliciter une subvention auprès du Conseil régional d'Île-de-France dans le cadre du dispositif de "Stratégie régionale en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et humides".
À l'unanimité (pour 23).

6. Créances admises en non-valeurs du budget de la Régie Publique Eaux de Briis
Isabelle Oziol, Trésorière-receveur municipale de Dourdan propose au Conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 335,86 € sur le Budget principal visant à recouvrer des créances qui ont été diligentées dans les délais réglementaires et pour lesquelles il est certain qu'elles ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement.
À l'unanimité (pour 23).

7. Autorisation donnée au Maire pour la mise au pilon de certains documents de la Médiathèque en raison de leur vétusté
Il convient de détruire certains des documents de la médiathèque municipale en raison de leur vétusté.
À l'unanimité (pour 23).

Concours municipal des jardins et balcons fleuris

Depuis plusieurs années, la Municipalité organise ce concours afin d'inciter les Briissoises et les Briissois à participer à l'embellissement du village.

Ce concours ainsi que le jardin municipal et l'ensemble des espaces verts, par-delà l'amélioration du cadre de vie, vise à renforcer le lien social entre les habitants.

Du fait des restrictions sanitaires, l'édition 2020 n'a pas pu se tenir, nous vous invitons donc à vous préparer pour participer en 2021 au 12e concours qui comporte deux catégories : "Les balcons et devants de porte" et "Les jardins visibles de la rue".

Plusieurs critères sont pris en compte, l'harmonie des compositions, la variété des végétaux et la qualité de l'entretien.

Pour participer, pas besoin de vous inscrire, et si vous voyez des gens prendre votre beau jardin en photo, c'est certainement le jury !

Élections de juin : double scrutin

Cette année, les citoyen·ne·s sont appelés à voter pour les élections départementales et régionales pour renouveler la composition des conseils régionaux et des conseils départementaux.

Les deux élections se tiennent le même jour. Elles auront lieu **les dimanches 20 et 27 juin 2021**.

Les Régions interviennent en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de formation professionnelle, mais aussi de transports non-urbains. Elles sont également chargées de la gestion des lycées. Les Départements exercent des compétences importantes dans le domaine de l'action sociale. Ils prennent en charge différentes prestations comme l'aide sociale à l'enfance, l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, ou encore le revenu de solidarité active (RSA). Ils sont aussi chargés de la gestion des collèges.

Déroulement des scrutins

Les deux bureaux de vote briissois seront ouverts de 8 h à 20 h. Le double scrutin nécessite de délocaliser le bureau de vote n° 1 habituellement situé en mairie, à la salle communale.

Toutes les dispositions de protections sanitaires seront prises pour permettre aux électeur·rice·s de voter dans des conditions de sécurité maximale : aménagement des bureaux de vote, mise à disposition de masques et de gel hydro-alcoolique, etc. Le port du masque sera obligatoire pour tout le monde. Cela n'empêchera pas à un membre du bureau de vote de demander à un électeur de baisser son masque afin de contrôler son identité

Le nombre d'électeurs présents simultanément dans le bureau de vote sera limité à six (pour chaque scrutin : un électeur à la table de décharge, un électeur dans l'isoloir et un électeur à la table d'émargement).

Procuration dématerialisée, mais pas que !

La procédure ancienne de procuration papier reste valable. Mais vous pouvez à présent établir vos procurations de vote par voie dématérialisée.

L'électeur mandant (celui qui donne procuration) tape "vote par procuration" sur un moteur de recherche, clique sur le lien "vote par procuration service-public.fr", puis sur "démarche", ensuite "téléservice" puis "Accéder au service en ligne". Il doit ensuite "s'identifier avec France Connect". Il saisit en ligne sa demande de procuration.

La validation en ligne passe par 4 étapes (Je suis… ; Je vote … Je donne procuration à… Je donne procuration pour…) qui permet d'obtenir une référence de dossier à 6 caractères à présenter au commissariat ou à la gendarmerie. Le mandant se rend ensuite dans n'importe quel commissariat ou gendarmerie avec sa référence de dossier et une pièce d'identité.

La demande sera alors enregistrée et transmise directement à la commune du lieu de vote. Après les vérifications d'usage, le mandant recevra un message de validation ou d'invalidation de sa demande.

Conseils : • Transmettez au mandataire le message de validation reçu.
• Attendez de connaître les dates officielles des élections avant de donner procuration…

Mairie de Briis-sous-Forges
Place de la Libération • 91 640 Briis-sous-Forges
Tél. 01 64 90 70 26 • Fax 01 64 90 79 65
accueil@briis.fr • www.briis.fr

Horaires de la mairie
Les lundi, mercredi et vendredi :
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Les mardi, jeudi et samedi : de 9 h à 12 h

Permanence des élus (pour les urgences)
Le week-end : 06 08 58 80 94.

Horaires de la Médiathèque municipale
Mardi : de 16 h 30 à 19 h
Mercredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Vendredi : de 16 h 30 à 18 h
Samedi : de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Horaires de la Ludothèque municipale
Mardi : de 16 h à 18 h
Mercredi et samedi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
(en cas de soirée jeux, la ludothèque est fermée le samedi matin)
Vendredi : de 16 h 30 à 18 h

Horaires du Service municipal Jeunesse
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14 h à 19 h.
Mercredi, samedi, et toute la semaine en période de vacances scolaires 13 h 30 à 19 h

Permanence de l'assistante sociale
Prise de rendez-vous obligatoire à la Maison des solidarités des Ulis au 01 64 86 11 10.

CCAS
Prise de rendez-vous au 01 64 90 70 26 ou à ccas@briis.fr.

Permanence juridique *(réservée aux Briissois)*
Le premier samedi matin de chaque mois de 9 h à 12 h.
Inscription préalable obligatoire en mairie.

Photo de couverture par Philippe Raoult : Chevreuil dans le bois de la Garenne (au dessus de l'ancienne déchetterie).

Kermesse de la
Caisse des Écoles
Samedi 3 juillet
à partir de **14 h**

Fête de la Saint-Jean

Samedi 3 juillet
de **13 h** à **minuit**
Stade de Briis-sous-Forges

BRIIS-SOUS-FORGES

Bulletin municipal n°107

Directeur de la publication :
Emmanuel Dassa.

Coordinatrice de rédaction :
Mélina Vera.

Ont participé à la réalisation de ce numéro :
Emmanuel Bastin, Lydie Bataille, Claudine Chappe, Laure Clément, Virginie Janssen, Guillaume Kasperski, Erwan Le Bihan, Annick Ledoux, Corinne Lefeuvre, Valère Luchini, Danielle Marsin, Colette Protin, Philippe Raoult, Élodie Rosier, Inès Vera.

Maquette :
Service communication de la Mairie de Briis-sous-Forges.

Impression et brochage :
Print Price • Impression sur papier labellisé PEFC issu de forêts gérées durablement.